



# Règlement du Challenge Adventure

## Parcours sportif VTT ou Trail

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Challenge Adventure est une aventure ludique et sportive basée sur l'adresse et la technicité. Il ne s'agit pas d'une course de rapidité.

Cet événement est organisé, par la Communauté de Communes du Pays des Sources (408 rue Georges Latapie – 60490 Ressons-sur-Matz), dans l'objectif de faire découvrir des activités sportives en famille ou entre amis.

La manifestation aura lieu le samedi 20 juin 2026. Les participants doivent former des équipes de deux ou trois et relever des défis sportifs sur différents ateliers.

### ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

- Les concurrents doivent être âgés de 13 ans minimum
- Les mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal
- Les mineurs devront présenter une autorisation parentale (participation, photos : document téléchargeable sur le site adeorun)
- Licence ou Questionnaire de santé :
  - Chaque participant devra présenter sa licence sportive en cours de validité OU le questionnaire de santé sans certificat médical si vous avez répondu « NON » à toutes les questions (document téléchargeable sur le site adeorun).
  - Si vous avez répondu OUI à une question, merci de présenter un certificat médical multisports

### ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DES EPREUVES

Les ateliers sont principalement organisés au départ proche de la base nature. Il est prévu une durée maximum d'activités de 4h.

Chaque équipe devra se présenter à l'accueil 45 min avant le départ pour retirer les dossards et assister au briefing. Accueil à partir de 12h45 – Briefing à 13h15 et départ groupé à 13h30

Les membres d'une même équipe seront tenus de rester ensemble durant les épreuves sous peine d'être disqualifiés. Chaque capitaine se verra remettre lors du départ, le carton de contrôle, les cartes nécessaires aux différentes activités et le règlement du Challenge.

Liste des épreuves :

- Biathlon
- Co azimut rébus
- Disc golf
- La balayette
- Lancer de hache
- Laser tag
- Mur d'escalade
- Parcours à obstacles
- Tir à l'arc
- Tyrolienne/pont de singe
- Vortex
- VTT O ou TRAIL O

Ces épreuves sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'organisation et des conditions météorologiques. Un point de ravitaillement sera proposé sur le site de la base nature et sera accessible aux concurrents à tous moments. Un pot de l'amitié sera proposé à l'arrivée.

## ARTICLE 4 : INSCRIPTION

La préinscription des équipes doit être réalisée par internet sur le site Adeorun. Les droits d'inscription sont pris en charge par le Pays des Sources. Le Challenge est gratuit pour tous les participants.

La préinscription devient une inscription lorsque le dossier de l'équipe est complet.

Le choix du mode VTT ou Trail sera disponible sur la plateforme. Une seule épreuve change par rapport à ce choix : VTT Orientation ou TRAIL Orientation

## ARTICLE 5 : ASSURANCE ET SÉCURITÉ

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile, néanmoins chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle et sera seul responsable des accidents dont il sera auteur ou victime. Les participants s'engageront en pleine connaissance des risques que le déroulement du challenge peut les amener à courir. En cas d'accident vous engagerez votre responsabilité personnelle (civile et pénale).

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, pertes d'objets ou accidents consécutifs à un mauvais état du matériel, de santé ou du non-respect des consignes de sécurité.

Les déplacements se feront dans le respect du code de la route. Les concurrents ne bénéficieront d'aucune priorité. En cas de non-respect du code de la route et des consignes de sécurité le concurrent sera automatiquement disqualifié.

Un poste de secours sera installé au départ du Challenge.

## ARTICLE 6 : LE MATERIEL

**Pour réaliser le Challenge dans de bonnes conditions, l'organisation impose un matériel minimum :**

**Pour le Challenge en Course à Pied :**

Matériel obligatoire par équipe
Un téléphone portable
Une boussole
Une gourde ou une réserve d'eau

**Pour le Challenge à VTT :**

Matériel obligatoire par équipe	Matériel obligatoire par équipier	Matériel recommandé
Un kit de réparation VTT Une trousse de secours Un téléphone portable Une boussole Un antivol	Un VTT en bon état de fonctionnement Un casque : port obligatoire Une gourde ou une réserve d'eau	Un porte-cartes étanche pour l'orientation (en option) Chaussures de course à pied Gants et Lunettes Un compteur kilométrique

## ARTICLE 7 : CHARTE ENVIRONNEMENTALE

- Merci de respecter l'environnement, les riverains et les autres usagers du site.
- Merci de ne laisser aucune trace de votre passage
- Gardez vos déchets
- Refermez les barrières ouvertes
- Contournez les zones cultivées
- Merci de suivre les routes et chemins lors des liaisons VTT.

## **ARTICLE 8 : ABANDON ET DISQUALIFICATION**

Tout concurrent devant abandonner ou mis hors course doit quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation (un numéro sera délivré le jour J). Il doit revenir sur le site de la base nature et randonnée pour rendre le matériel remis au départ du raid. L'équipe pourra, si elle le souhaite, continuer le Challenge pour le plaisir.

## **ARTICLE 9 : ANNULATION**

Même si l'évènement est gratuit, nous vous remercions pour des raisons de logistique, de nous informer en cas de forfait d'une équipe ou d'un de ses membres.

## **ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE**

Par sa participation au Challenge Adventure chaque concurrent autorise expressément la Communauté de Communes du Pays des Sources et à ses tiers à capter, publier, diffuser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour une durée de 10 ans.

### **PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004- 801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sis au 408 rue Georges Latapie, 60490 Ressons-sur-Matz, a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement :

Collecte d'informations dans la cadre d'une inscription au Challenge Adventure, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation ainsi qu'à la captation de photo et de vidéo et à la diffusion de son image dans le cadre de l'évènement et de tous d'évènement sportif en lien avec la Base Nature et Randonnée à Élincourt-Sainte-Marguerite.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Communauté de Communes du Pays des Sources et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à nous contacter à [contact@cc-pays-sources.org](mailto:contact@cc-pays-sources.org) ou par voie postale au 408 rue Georges Latapie, 60490 Ressons-sur-Matz.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

**Chaque concurrent s'engage à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter. L'inscription en ligne vaut acceptation de ce règlement.**